

Un orphelinat à Uruffe

La construction de la nouvelle église terminée en 1874, l'abbé Petitgand dont le zèle et le dévouement n'étaient pas épuisés s'investissait dans un projet qui lui tenait à cœur. S'étant pris de pitié pour deux jeunes orphelines, il vit l'occasion de fonder un orphelinat destiné plus particulièrement aux enfants pauvres de la paroisse. Sa ténacité devait lui permettre de venir à bout de difficultés multiples et c'est aux Sœurs de St-Hilaire qu'il fit appel pour l'éducation chrétienne des orphelines.

Qui étaient ces sœurs de St-Hilaire ?

En 1848, l'abbé Freschard (Le Thillot 1808 - 1883) **créait dans le canton de Fresnes-en-Woëvre (Meuse) un pensionnat pour jeunes filles à St-Hilaire-en-Woëvre.** Celui-ci se voyait augmenté fin 1878 **de la maison-mère de la Congrégation des Religieuses de la Compassion de la Très Sainte Vierge,** reconnue et autorisée par Rome en 1879. L'activité y a cessé en 1903 et le domaine fut détruit pendant la guerre de 1914-18. C'est très vraisemblablement cette congrégation qui fut à l'origine de la fondation de l'Orphelinat d'Uruffe.

Les effectifs de l'Orphelinat

D'après le recensement de 1881, il compte 18 pensionnaires nommément citées et qui figurent dans la population agglomérée. Les âges vont de 4 ans à 19 ans. Les plus âgées sont des apprenties ouvrières. Si l'on étudie la liste nominative fournie par le recensement de cette année-là et si on la confronte aux registres de l'état-civil, il apparaît qu'elles sont toutes nées en dehors de la localité, à l'exception de deux enfants, ce qui indique que le périmètre de recrutement des pensionnaires était sensiblement plus large que celui de la paroisse.

L'encadrement se compose alors d'une directrice de l'établissement, qui est aussi maîtresse d'ouvrage, de son adjointe et d'une institutrice, l'orphelinat fonctionnant également comme école libre ou privée. Les lois Jules Ferry en faisant obligation à chaque commune d'avoir une école laïque et gratuite n'ont pas interdit d'enseignement les congrégations religieuses. Seul l'enseignement était obligatoire.

Les effectifs passent à 23 en 1886, année à partir de laquelle les pensionnaires sont décomptées à part conformément au décret du 5 avril 1886 art 2, tout en faisant partie de la population totale de la commune. L'encadrement est alors de quatre adultes parmi lesquelles une nouvelle venue en la personne d'Adeline

Charlet, originaire de Beauzée-sur-Aire dans la Meuse, qui figure comme directrice de l'orphelinat au recensement de 1891 et de 1896.

Un an avant le décès de l'abbé Petitgand, survenu le 13 août 1892, le nombre des pensionnaires était passé à 25. Lors de ses obsèques le mardi 16 août 1892, le doyen de Colombey faisait précéder son allocution d'une lettre de Mgr Turinaz à M. le curé Petitgand de Vannes-le-Châtel, neveu du défunt : « J'apprends avec une peine bien vive la mort de votre excellent oncle, quoique sa guérison ne pouvait être espérée... Malgré les difficultés rencontrées dans son ministère, il a fait beaucoup de bien dans cette paroisse d'Uruffe à laquelle il a consacré 42 années de sa vie. La belle église qu'il a construite et l'orphelinat qu'il a fondé resteront comme d'éclatants témoignages de son zèle et de sa charité. Je célébrerai demain la sainte Messe pour votre cher oncle... »

En 1896, l'orphelinat compte 34 pensionnaires, 38 en 1901, encadrées par six adultes.

Les lois religieuses de 1901-1904

La France se retrouve en pleine tourmente politico-religieuse. Si la loi Waldeck-Rousseau de 1901 établit la liberté complète d'association, les congrégations sont soumises à un régime d'exception : ne pourront subsister que les congrégations autorisées ou reconnues, les biens de celles non autorisées étant confiés à des associations. Emile Combes, devenu Président du Conseil, fera appliquer à partir de 1902 la loi dans toute sa rigueur. Celle du 7 juillet 1904 finira par interdire le droit d'enseigner aux congrégations religieuses. Par la loi Pricil de 1905, les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une action charitable sont attribués par des représentants légaux des établissements ecclésiastiques aux services publics dont la destination était conforme à celui des dits biens, l'action en reprise ou en revendication ne pouvant être intentée que par les donateurs ou successeurs en ligne directe, dans un délai de six mois.

C'est dans ce contexte très conflictuel entre l'Etat et l'Eglise, qui aboutira à la Loi de séparation de 1905, qu'en 1901 les Sœurs de la Compassion sollicitaient l'autorisation des pouvoirs publics pour un orphelinat associé à l'acquisition d'un immeuble à Uruffe. Devait s'ensuivre entre 1901 et 1906 toute une correspondance avec les instances administratives portant sur des notes, rapports, enquêtes, la gestion des biens, les états, les effectifs, et qui fut vécue sans doute par les intéressées comme des tracasseries sans nombre.

En 1906, Adeline Charlet dirige l'orphelinat toujours mentionné comme établissement privé, avec un personnel fixe qui se trouvait déjà là au temps du curé Petitgand. **En 1911, elle est toujours directrice** avec pour personnel une économe, une employée couturière, une lingère et une personne native d'Uruffe sans attribution précise qui fut dans le passé pensionnaire de l'établissement. Le

maire dans une lettre d'avril 1911 au Sous-Préfet précise que l'orphelinat, ancienne école libre, accueille de jeunes orphelines au nombre de 20, scolarisées jusqu'à l'âge de 13 ans à l'école communale, après quoi elles apprennent à exécuter différents travaux de couture à l'ouvroir de l'établissement, tenu par des laïques et sous la surveillance de l'Inspecteur du travail. En 1921, les pensionnaires sont encore 22 ; elles ne sont plus que 9 en 1926 avec une seule adulte.

Au recensement de 1931, l'orphelinat d'Uruffe a vécu.

Après la Seconde Guerre mondiale, **les Demoiselles de la Rue de Metz** surnommées **les Moulinettes**, qui tenaient à Nancy une école ménagère, venaient régulièrement en été séjourner à l'orphelinat d'Uruffe. La tête couverte d'une mantille, elles ne portaient pas de costume particulier. Elles appartenaient à la **Communauté des Petites Servantes du Cœur de Jésus fondée par Anna Rodier en 1917 à Moulins (Allier) - d'où leur surnom** - avec le soutien du Père Hippolyte de la Celle, ancien vicaire épiscopal puis directeur des œuvres du diocèse de Moulins. Celui-ci était nommé évêque de Nancy au début de 1920. La communauté des Petites Servantes fut transférée à Nancy à l'automne 1920, au 20 rue de Metz, dans une propriété qui leur avait été cédée à bas prix. En octobre 1921 s'ouvrait l'école ménagère post-scolaire de la rue de Metz, puis ce furent des cours du soir dispensés gratuitement aux jeunes travailleuses après le bureau ou l'atelier.

En 1903, Anna Rodier et sa mère, de la bourgeoisie commerçante d'Ambert dans le Livradois, avaient accueilli des garçonnetts pauvres dans leur grande maison pour leur enseigner le catéchisme et les distraire avec des jeux ; des petites filles venaient bientôt se joindre à eux. Un patronage était né qui prospéra avec le concours de jeunes femmes venues rejoindre Anna ; d'autres services apparurent bientôt avec la création d'un ouvroir en 1909 transformé en atelier de couture et de confection en 1910, une société de secours mutuel, des cours du soir d'enseignement général et ménager. En 1916 ce fut l'ouverture de l'orphelinat régional de la guerre. Anna Rodier, désireuse de fonder une nouvelle communauté religieuse sut intéresser à son entreprise le Père de la Celle, animé comme elle d'une fibre sociale au service des pauvres et des déshérités. Ce fut chose faite à Moulins en 1917.

La Congrégation des Petites Servantes du Cœur de Jésus est aujourd'hui très investie dans les œuvres pastorales.